

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>°° °° °° °° °° °°</p> <p><b>SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers en exercice</u> : 71 Présents à la séance : 45 Ont participé au vote : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 22 septembre 22</p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT DEUX</b> et le <b>VINGT NEUF SEPTEMBRE</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président</b>.</p>
<p><u>Objet</u> :</p> <p><b>Rapport sur les suites données aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes</b></p> <p><u>N° d'Ordre</u> : 258-22</p>	<p><u>ASSISTAIENT A LA SEANCE</u> : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Bruno GUERIN.</p> <p><u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT</u> : Françoise ELLIOTT était représentée par Cédric TAMISIER,</p> <p><u>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</u> : Stéphane GILMANT a donné procuration à Olivier GRAVAS, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Guy PEIX a donné procuration à Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Nicole BEAUX a donné procuration à Bruno GUERIN, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Marie-France MARTIN a donné procuration à René DRAGUE,</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Jean CASTEX, Jean-Christophe JÄNER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p><u>Secrétaire de Séance</u> : Christelle LAPASSET</p>	

Le Président,

**RAPPELLE** que le Conseil Communautaire a débattu le 14 octobre 2021 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la Communauté de Communes pour la période 2015/2020.

Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes visait l'examen de la gouvernance, l'exercice des compétences, les équilibres financiers, la fiabilité des comptes, la situation financière et les ressources humaines.

Les recommandations émises par la Chambre étaient les suivantes :

1. En lien avec les communes, étudier le transfert des équipements communaux à rayonnement intercommunal et d'intérêt communautaire,
2. Formaliser un pacte financier et fiscal de solidarité territoriale,
3. Poursuivre la démarche déjà engagée de mise en place de services communs au sein de l'intercommunalité,
4. Formaliser l'inventaire intercommunal en le rapprochant de l'état de l'actif tenu par le comptable public,
5. En partenariat avec le comptable public, mettre en place une procédure d'intégration des immobilisations en cours en immobilisations corporelles,
6. Optimiser le nombre de régies.

En vertu des dispositions de l'article L 243-9 du code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre Régionale des Comptes.

Conformément à ce texte, le Président de la Communauté fera part des actions suivantes :

Recommandation CRC	Actions / observations
En lien avec les communes, étudier le transfert des équipements communaux à rayonnement intercommunal et d'intérêt communautaire	Cette question sera examinée dans le cadre des réflexions menées sur le pacte fiscal et financier
Formaliser un pacte financier et fiscal de solidarité territoriale	Les études ont été engagées en 2021 avec l'appui d'un cabinet extérieur. Un 1 <sup>er</sup> séminaire a eu lieu en septembre 2021 suivi de l'établissement d'un diagnostic financier et fiscal du territoire qui a été présenté aux élus en juin 2022. L'étape suivante sera liée au choix de poursuite de la formalisation d'un pacte et ses modalités.
Poursuivre la démarche déjà engagée de mise en place de services communs au sein de l'intercommunalité	Dans le cadre de la convention de mutualisation existant entre la commune de Prades et la Communauté, une mutualisation des services techniques est en cours de mise en œuvre. Un agent a été recruté par la Communauté et intervient pour l'ensemble des bâtiments de la Commune et de la CC, en parallèle, l'ingénierie de la Commune est mise à disposition de la CC.
Formaliser l'inventaire intercommunal en le rapprochant de l'état de l'actif tenu par le comptable public	Les travaux ont été engagés notamment sur les budgets annexes.
En partenariat avec le comptable public, mettre en place une procédure d'intégration des immobilisations en cours en immobilisations corporelles	<p><b>Budget annexe de la restauration scolaire :</b>            Mise en cohérence des immobilisations            Transfert du 23 au 21 réalisé            Sortie de l'inventaire des biens amortis.  <b>Cet actif est donc à jour.</b></p> <p><b>Budget annexe des ordures ménagères :</b>            Régularisation des doublons et fiches négatives            Transfert du 23 au 21 en cours, les certificats de transfert sont prêts à être transmis.            Sortie de l'inventaire des biens amortis.</p> <p>Par la suite, ces travaux seront menés sur le budget principal.</p>
Optimiser le nombre de régies.	Le nombre de régies de recettes a été optimisé

avec l'intégration dans une régie unique de l'ensemble des régies de l'enfance jeunesse (restauration, accueil de loisirs et périscolaire, crèches). Cette centralisation a été accompagnée par la mise en place d'un outil informatique de gestion de régie.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de la présentation et du débat sur les suites données aux recommandations posées par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ainsi remis.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir débattu,**

**PREND ACTE** de la présentation et du débat sur les suites données aux recommandations posées par le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Le 05 octobre 2022**

**Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,**

**Jean-Louis JALLAT.**

